

**Compte-rendu****Séance du 31 janvier 2018**

*Le trente et un janvier deux mille dix-huit, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 janvier 2018 s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Guy ROMAIN, Maire.*

**Etaient présents** : M. ROMAIN, M. TOUCHAIN, Mme LEBRETON, M. BIGOT, Mme ROUTIER, Mme LEPLÉ, M. HAUTON, M. SAUQUES, Mme PIERRE dit FORTIER, Mme LIARD, M. HAREL, Mme NOËL, M. BEQUET, M. PINHO, Mme MORIN, Mme HERVIEUX, M. de COLOMBEL, Mme TASSUS, M. GOURDEL, M. MIFTAH.

**Etaient absents et excusés** : M. THOUIN, Mme GOMEZ (Pouvoir à M. ROMAIN), M. LAURENT, M. BOUÉ (Pouvoir à M PINHO), Mme BERTOLINI, Mme GAUDEMER (Pouvoir à M. GOURDEL), M. MONNIER.

**Secrétaire de séance** : Mme MORIN.

**QUORUM ET OUVERTURE DE SEANCE**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

**1°) RESSOURCES HUMAINES : AVANCEMENT DE GRADE**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2018, ainsi qu'il suit :

Poste supprimé	Poste créé
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe à temps complet	1 poste de rédacteur territorial à temps complet

Les crédits budgétaires seront prévus au chapitre 012 du budget général 2018.

**2°) CESSON D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AV N° 457 LIEU-DIT « LA GARE »**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** la cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée AV n°457 d'une surface de 275m<sup>2</sup>, pour un montant total de trois mille huit cent cinquante euros hors taxes (3 850 € H.T) ;
- **De mettre** à la charge de l'acquéreur les frais notariés ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ladite cession.

**3°) APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer** au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé de véhicules électriques et hybrides : Achat de véhicules électriques et hybrides et des services associés.
  - **D'autoriser** M. le Maire à signer l'acte constitutif joint en annexe pour l'achat de véhicules électriques et hybrides et des services associés.
  - **D'autoriser** le Te61 en tant que coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Ville de VIMOUTIERS et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.
  - **De s'engager** à exécuter, avec la ou les entreprise (s) retenues (s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Ville de VIMOUTIERS est partie prenante.
- La participation financière prévue par l'acte constitutif est nulle.

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à transmettre au coordonnateur les données relatives à ce sujet.
- **De donner** mandat au coordinateur de groupement de commandes pour collecter les données relatives aux véhicules électriques et hybrides.

#### **4°) VOIRIE : AMENAGEMENT DE LA RUE DE FORDINGBRIDGE**

LE CONSEIL DE VIMOUTIERS, à l'unanimité, moins 5 abstentions, décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel de travaux consistant à renforcer et/ou à modifier les aménagements existants en faveur de la réduction des vitesses des usagers et d'aménager d'un cheminement piéton ,ainsi qu'il suit :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant HT	Intitulé	Montant HT	Taux
Orne Métropole	15 977 €	DETR	155 986 €	60%
Travaux d'aménagement	244 000 €	Conseil départemental de l'Orne	51 995 €	20%
	<b>259 977 €</b>	Commune	51 995 €	20%
		<b>TOTAL</b>	<b>259 977 €</b>	100%

- De solliciter l'aide étatique au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) ainsi que le Conseil Départemental sur ses fonds FAL (Fonds d'Action Locale), dans le cadre des travaux liés à l'amélioration de la Sécurité Routière, pour la réalisation de ce programme.
- Les crédits budgétaires seront prévus au budget 2018.

#### **5°) FINANCES : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Le CONSEIL MUNICIPAL, prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour 2018.

#### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée des actes pris dans le cadre de la délégation prévue à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Séance levée à 21 h 30